



Aux travailleurs Carrefour Market Groupe Mestdagh :

## **Nouvelle nuit passée au SPF Emploi – Travail... Tout ça pour ça !!! serait-on tentés de dire... Examinons cela de plus près.**

Une restructuration n'est pas un long fleuve tranquille, nous le savons.  
Mais le chaos dans lequel vous vivez pour l'instant va au-delà de ce que nous appréhendions.

Revenons quelques jours en arrière. Comment et pourquoi nous sommes-nous retrouvés en bureau de conciliation au SPF Emploi – Travail ?

Comme vous le savez, des réunions de « suivi » du plan de restructuration sont organisées entre vos représentants syndicaux et la direction ! La dernière en date (28 février 2019) n'a pu aboutir sur une série de points :

1. À la veille de ce 18 mars, 1<sup>ère</sup> vague de départ, nous ne parvenons pas, en effet, à avoir une image claire de la **structure de l'emploi** au sein de l'entreprise ! Et donc impossible de déterminer les conditions de travail des travailleurs qui restent !  
Quid du nombre de RCC, de départs volontaires, des transferts éventuels, des postes de travail non encore pourvus, etc. ?
2. **Pointage à la minute** : impossible de trouver un cadre qui conviennent à toutes les parties. Hors de question, pour nous, de laisser du temps de travail impayé ! Au-delà des *calculs*, ce qui nous choque le plus ici, c'est le manque de confiance vis-à-vis de vous, comme si vous alliez abuser du système et faire exprès des minutes supplémentaires tous les jours !!!  
Oui à un cadre, mais réaliste ! Tenant notamment compte du fait que vous êtes amenés à pointer un minimum de 30 fois/semaine...
3. Sans parler des différences d'appréciation sur les départs en **RCC des travailleurs en crédit-temps**... Quid du paiement ou non du complément patronal et à partir de quel moment ?
4. L'application de la **CCT Chèques-repas**, qui prévoit une indexation de ceux-ci au lendemain de chaque accord sectoriel, ce qui n'est pas le cas !

Au-delà de ces blocages, nous avons bien évidemment fait état des problèmes les plus criants : ceux de **vos horaires** et de **vos formations**.

Les horaires tels que déterminés par le nouveau programme étant absolument impraticables et en dehors de toute logique...

Et pour faire bref, certains d'entre vous ne sont toujours pas formés...

Après des heures de palabres,  
l'employeur a finalement fait une série de propositions sur ces différents sujets :

L'entreprise appliquera bien la **CCT Chèques-repas**.

Elle indexera la part patronale de ceux-ci d'1% dès le mois mars 2019.

Elle indemniserà les employés de la perte nette résultant de l'absence d'indexation depuis le 1<sup>er</sup> août 2017, de la part patronale des chèques-repas. *Nous vérifions le nombre d'indexations à appliquer.*

En ce qui concerne le **RCC des personnes en crédit-temps**, l'entreprise accepterait de payer le complément patronal dès que l'ONEM paiera des allocations de chômage en compensation de la perte d'indemnité d'interruption (en pratique, après 13 semaines pour 1 CT mi-temps) mais lie cela au point suivant...

Le **pointage à la minute** : l'entreprise doit nous communiquer par écrit sa position telle que formulée ce 13 mars, ce qui nous permettra de vous consulter à ce sujet en toute connaissance de cause. Dans l'attente d'un accord sur ce point, vous recevrez un relevé hebdomadaire de leurs pointages.

Quant à la **nouvelle organisation** mise en place suite à la restructuration, l'entreprise prend les engagements suivants :

- L'entreprise mettra tout en œuvre pour résoudre les problèmes de paramétrage du système d'établissement des horaires pour le 22 mars.
- Il sera rappelé aux directeurs de magasin que, techniquement, des modifications individuelles aux horaires sont possibles.
- Les DS locales dans les magasins de la vague 1 seront programmées d'ici au 22 mars.
- L'ensemble des informations relatives à la polyvalence et aux priorités horaires seront communiquées aux délégués à cet effet.
- L'entreprise transmettra la liste mise à jour des mouvements du personnel (transferts et départs) ainsi que la structure de chaque magasin aux organisations syndicales.
- L'entreprise s'engage à effectuer le paiement de la prime du dimanche des managers conformément à la CCT Organisation du travail.
- L'entreprise rappelle enfin que le régime hebdomadaire de chaque travailleur sera respecté.
- Pour information : 3 nouvelles réunions de suivi sont fixées ces 25 mars, 25 avril et 21 mai.

Que dire enfin ? Une note d'ambiance...

Ce ne serait pas la première fois que la direction nous *balade* et que leurs bonnes intentions ne soient pas suivies d'actes sur le terrain ! Notre sentiment est qu'ils ne sont finalement pas conscients des problèmes vécus par les travailleurs et qu'ils ne veulent manifestement pas voir la réalité...

Mais nous ne travaillons pas avec des sentiments mais bien des faits... et donc même si « *chat échaudé craint l'eau froide* », nous sommes là, concrètement, pour vous consulter, vous entendre, vous soutenir et agir, avec vous, si nécessaire...

***Restez mobilisés à l'écoute de vos délégués***